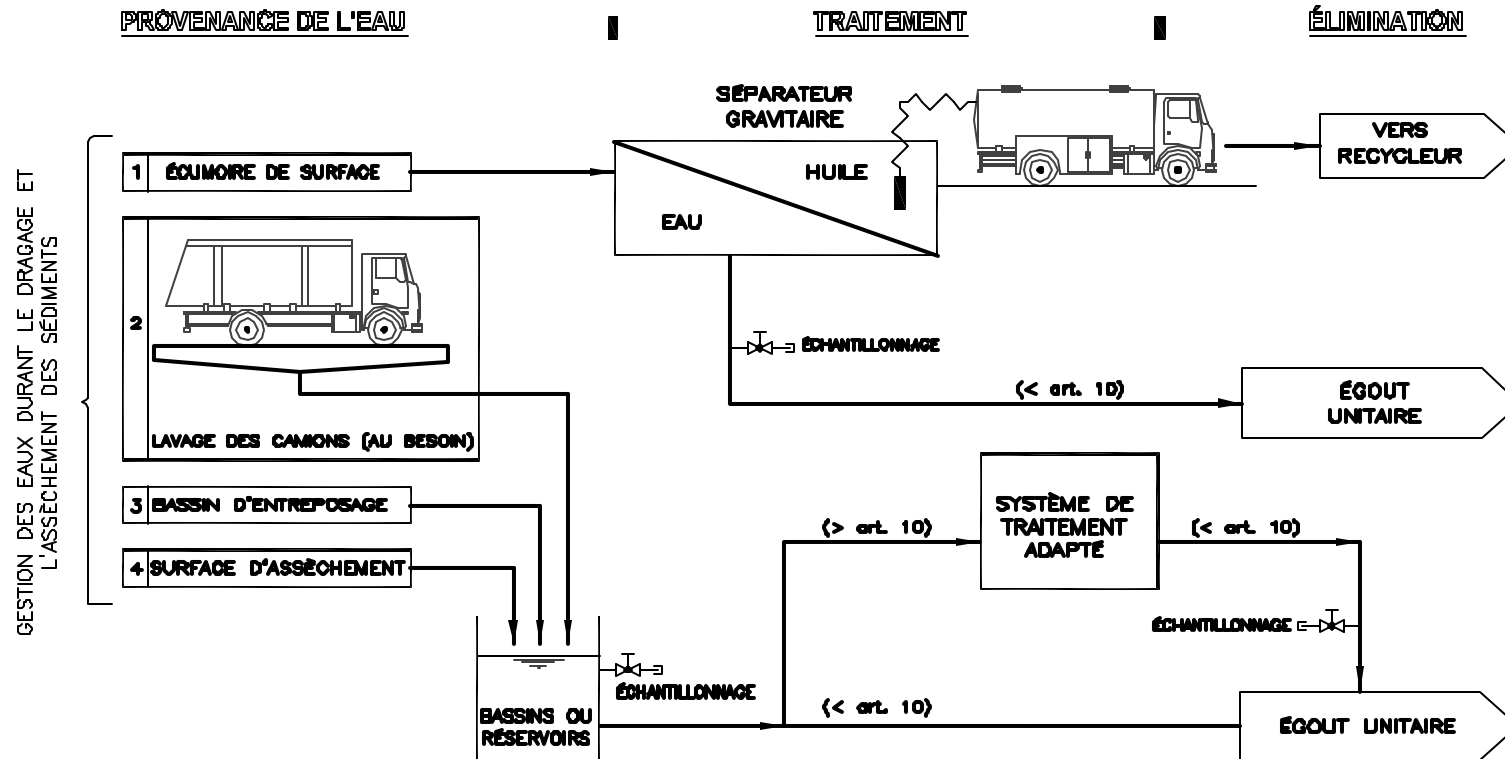


GESTION DE L'EAU CHEZ L'IMPÉRIALE



ENTREPOSAGE TEMPORAIRE DES EAUX D'ÉGOUTTEMENT ET DE FLUÏE

- 2. RÉSERVOIR À AMÉNAGER
- 3. DÉPRESSIONS À MÊME LA MASSE DES SÉDIMENTS
- 4. RÉSERVOIR À AMÉNAGER

NOTE : ART. 10 FAIT RÉFÉRENCE À L'ARTICLE 10 (REJET DANS UN ÉGOUT UNITAIRE OU DOMESTIQUE) DU RÈGLEMENT RELATIF AUX REJETS DES EAUX USÉES DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUT ET LES COURS D'EAU DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Projet	ADMINISTRATION PORTUAIRE DE MONTRÉAL MORANDA - AFFINERIE GGR PÉTROLIÈRE IMPÉRIALE - PRODUITS SHELL CANADA PROJET DE RESTAURATION ENVIRONNEMENTALE DES CELLULES 1 ET 3 DES BAIES DU SECTEUR 103 DE LA ZONE PORTUAIRE DE MONTRÉAL
Titre	FIGURE 2-8 SCHÉMA DE GESTION DES EAUX DE LA CELLULE 1

DESSAU SOPRIN		Dessau-Soprin Inc. <small>1015 rue University, Bureau 500 Montréal (Québec) H3B 4Y4 Téléphone: (514) 281-1010 Télécopieur: (514) 281-1000</small>	
Préparé	S. POIRIER	Discipline	RE
Consulté	J.M. ROBERT	Échelle	AUCUNE
Validé	M.VERMETTE	Date	2003-08-20
Chargé de projet		S. POIRIER	
Écrit par		Révisé	
Projet	Lot	Disc.	No. Copie
0450897120	RE	000402	